



PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR
Mardi 19 septembre 2023
Siège du Comité d'Ile-de-France de Cyclisme à Saint-Quentin en Yvelines

Sous la présidence de José GOUERE, Président.

Membres présents : Marc LOUIS (Trésorier Général), Laurent PHILIPPE, (Vice-Président), Guillaume LIENARD (Secrétaire Général), Jean-Pierre FRAIOLI, Christian MASOLA, Alain PAGNARD, Jean-Michel RICHEFORT, Philippe VULGAIRE (membres), Marc VAILLANT (Président du CDC 91).

Membres excusés : Marc ANSERMIN (Vice-Président et Président du CDC 77), Gilles ARDIN (Vice-Président), Isabelle GAUTHERON, Céline HUTSEBAUT, Sandrine MARTINET, Carole MOYNET, Colette NORDMANN, Evelyne VARENGUIN, Daniel GAGNE, Franck LEMAITRE, Christophe LAUR, Jean-Paul TRANCHANT (membres).

Invités présents : Pascal NOEL (Président du CDC 95).

Invités excusés : Tristan HORREAUX (Président du CDC 75) Frédéric BRAIL (Président du CDC 78), William BASTIT (Président du CDC 92), Pascal PLUMAIN (Président du CDC 93), Patrice LERUS (Président du CDC 94).

Salarié présent : Bruno VEILLE.

Ouverture de la séance à 19h40.

Ordre du jour :

1. Vie du comité régional : tous les dossiers majeurs de notre comité régional seront abordés.
2. Commission de la route : proposition du groupe de travail organisations.

José GOUERE désigne Guillaume LIENARD, secrétaire de séance.

1. Vie du comité régional : tous les dossiers majeurs de notre comité régional seront abordés.

José GOUERE fait un point complet des dossiers stratégiques du Comité d'Ile-de-France de Cyclisme dont ces derniers seront abordés en Assemblée Générale du Comité d'Ile-de-France de Cyclisme.

2. Commission de la route : proposition du groupe de travail organisations.

Suite au groupe de travail de la commission de la route portant sur l'organisation des épreuves cyclistes, il est présenté les conclusions du groupe de travail présidé par Daniel Tardiveau.

Après débats et échanges entre les membres, le Comité Directeur retient les éléments suivants :

- Lancement du calendrier le 15 octobre 2023 avec la méthode ad-hoc qui sera publié sur le site du Comité régional et confié la mission à Daniel TARDIVEAU de la mise en place du calendrier route pour la saison 2023.
- La date limite du dépôt des épreuves y compris les épreuves officielles est fixée au 15 décembre 2023 avec une clause de revoyure au 15 janvier 2024.

- Vu la différence de niveau entre les Open 1 et les Open 3, il est proposé qu'il soit possible d'organiser sur un circuit d'au moins 8 km une épreuve Open 1 et 2, puis avec un départ décalé (ou séparé) une épreuve Open 3, Access 1, Access 2.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec une tarification régionale adaptée soit 250 € le droit d'organisation et 60 € le droit d'assurance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Président
José GOUERE

Le Secrétaire Général
Guillaume LIENARD